



# **L'histoire d'un agent porteur d'une maladie chronique**

**Accompagnement par le médecin de prévention sur  
15 années**

**Docteur Françoise Galmiche**

# Concilier maladie chronique et travail

## Un exemple de maladie

Dr Céline Labalette

Service de médecine préventive CIG

Journée Santé et Sécurité au Travail

1<sup>er</sup> octobre 2013

CIG petite couronne

# Plan

- Les maladies chroniques
  - La population concernée
  - Une définition
  - Des caractéristiques communes
- Un exemple de maladie...

# La population concernée

- 15 millions de personnes en France
- 1/3 de la population active soit 10 millions de personnes de 15 à 64 ans
- Fréquence en augmentation :
  - Vieillissement de la population des actifs
  - Progrès thérapeutiques
- Une personne souffrant d'une affection chronique en France a 4 fois plus de risque d'être exclue du marché du travail

# Une définition

- Une **cause** organique, psychologique ou cognitive
  - L'origine peut être professionnelle ou non.
- Une ancienneté et une prise en charge sur **plusieurs mois (3 au minimum) ou années**
  - Le délai à poser le diagnostic peut aussi être long.
- Une **dépendance** à un médicament, régime, appareillage, technologie médicale, assistance personnelle
- Un **retentissement** de la maladie sur la vie quotidienne : limitation fonctionnelle, d'activité ou de la participation à la vie sociale



Les maladies chroniques entrent dans le **champ du handicap** du fait de leur caractère invalidant (loi de février 2005)

# Des caractéristiques communes

- Nombreuses et diverses ...
  - Et parfois associées
- Evolutives
  - progressivement / par palier / rémissions / complications
- Des traitements contraignants
  - Différentes voies d'administration, par « cures », ...
  - Contraintes horaires
  - Effets secondaires à prendre en compte
  - **L'observance est essentielle** : l'activité professionnelle ne doit pas entraver les soins

# Des caractéristiques communes

- Souvent invisibles ou peu visibles
  - Mais des manifestations aiguës possibles
- Grande variabilité interindividuelle
- Des représentations des maladies et des agents atteints
  - Négatives
  - Erronées
  - Réductrices
  - ...

# Un exemple de maladie chronique...

- 500 000 personnes en France
  - Tous les âges
  - Dont 300 000 en âge de travailler
    - 1/3 sans emploi
- Des causes multiples

# Un exemple de maladie chronique

- Des manifestations diverses
  - En commun : des manifestations imprévisibles aiguës
    - Des facteurs favorisants
    - Fréquence variable pour un individu et selon les individus
  - +/- des déficiences associées
- 70 % des personnes atteintes sont bien contrôlées avec un traitement
  - Traitement médicamenteux et/ou chirurgical
  - A prendre tous les jours, à heure fixe
  - Des effets secondaires fréquents

# Des contraintes réglementaires spécifiques de cette maladie...

- Métiers à accès réglementé dans la FPT
  - rien de spécifique (avis du médecin agréé)
- Conduite de véhicule : au cas par cas
  - Permis A et B du groupe I / permis du groupe II (PL, B pro)
    - Avis d'un médecin agréé chargé du contrôle médical de l'aptitude à la conduite et/ou de la commission médicale départementale du permis de conduire → compatibilité temporaire envisageable, sous certaines conditions
  - Engins de travail mobiles automoteurs, équipements de levage :
    - Pas de réglementation sur l'aptitude...mais transposition des prescriptions de l'arrêté du 21 décembre 2005

# Des activités déconseillées sans être interdites

- Professions basées sur la conduite automobile, sur le contrôle d'une machine
- Professions à travail en hauteur fréquent
- Professions de santé à risque de dette de sommeil (anesthésiste, chirurgien, IDE, aide-soignant)
- Travailleur isolé
- Contact avec les enfants
- Contact avec le public

# Des activités déconseillées sans être interdites

- Engins de travail mobiles automoteurs, équipements de levage
  - Code du travail : autorisation de l'employeur sous réserve d'avoir reçu une formation adéquate sous réserve de l'avis d'aptitude du médecin du travail
  - Pas de réglementation concernant l'aptitude
  - Des outils d'aide à l'appréciation de l'aptitude à la conduite

# Aménagements de poste à envisager



- **1. Si** l'agent présente des symptômes tels que ...

- **2. ET** que son travail est caractérisé par des contraintes telles que ...

- **3. Alors** des aménagements de poste sont à envisager ...

# Contraintes physiques

**Si** l'agent présentent des symptômes tels que ...

- TMS
- Intolérance à l'effort physique
- Troubles de l'équilibre
- Fatigue
- Risque de malaise inopiné

**Et** que son travail est caractérisé par des contraintes physiques telles que ...

- Gestes répétés
- Postures contraignantes
- Manutention de charges lourdes
- Maintien d'une position statique prolongée
- Déplacements à pied
- Travail sous cadence

• **Alors** des aménagements de poste sont à envisager

- Pas de travail agenouillé, pas de travail les bras en suspension, ...
- Limitation de la manutention, aide
- Poste sédentaire
- Limiter le périmètre de marche
- Outils de travail adaptés
- Alternier les tâches

# Contraintes horaires

**Si** l'état de santé de l'agent entraîne ...

- Troubles du sommeil
- Nécessité de traitement et de soins réguliers en cours de journée à heures fixes
- Nécessité de prise alimentaire régulière
- Fatigue
- Fluctuation de la vigilance
- Contraintes de trajets

**Et** que son travail est caractérisé par des contraintes horaires telles que ...

- Travail posté
- Horaires décalés
- Travail de nuit
- Horaires coupés
- Pause méridienne à heure variable
- Journée de travail supérieure à 7 heures
- Travail sous cadence

• **Alors** des aménagements de poste sont à envisager ...

- Congé maladie fractionné pour maladie ordinaire, pour CLM
- TTP
- Horaires de travail réguliers
- Travail diurne
- Aménagement de pauses
- Horaires préférentiels du matin ou du soir

# Poste de sécurité

**Si** l'agent présentent des symptômes tels que ...

- Trouble de l'équilibre, de la précision des mouvements
- Risque de malaise inopiné
- Trouble sensoriel
- Fatigue
- TMS
- Anxiété, troubles du comportement et/ou de la vigilance
- Troubles de la continence

**Et** que son travail est caractérisé par des contraintes telles que ...

- Travail en hauteur
- Conduite de VL et PL
- Assistance aux personnes (secourisme, encadrement)
- Travail physiquement isolé
- Utilisation d'engins et machines outils
- Port d'armes
- Travail sur la voie publique

• **Alors** les mesures suivantes sont à envisager ...

- Restriction temporaire d'aptitude sur une activité comme la conduite de véhicule, le travail en hauteur
- Inaptitude temporaire
- Inaptitude définitive
- Reclassement professionnel

# Contraintes psychologiques

**Si** l'agent présentent des symptômes tels que ...

- Fatigue
- Ralentissement psychomoteur
- Troubles de l'humeur
- Troubles du comportement
- Anxiété, stress
- Troubles de la vigilance

**Et** que son travail est caractérisé par des contraintes telles que ...

- Accueil de public
- Missions d'encadrement ou de sécurité
- Missions auprès de la petite enfance, de personnes âgées
- Missions de soins et travail social
- Travail sur la voie publique
- Travail physiquement isolé
- Travail intellectuel
- Travail sur chaîne de production

• **Alors** des aménagements de poste sont à envisager

- Travail en équipe
- Pas de travail auprès des usagers de certaines classes d'âge
- Pas d'accueil de public
- Pas de travail sous cadence
- Pas d'encadrement de personnel
- Pas d'affectation à un poste de sécurité
- Mesures d'organisation du travail
- Supervision et analyse de pratiques

# Ambiances physiques de travail

**Si** l'agent présentent des symptômes tels que ...

- Fatigue
- Troubles sensoriels
- Troubles respiratoires
- Atteinte cutanée
- Intolérance à l'effort physique
- Baisse des défenses immunitaires
- TMS
- Troubles de la vigilance
- Allergie

**Et** que son travail est caractérisé par des contraintes telles que ...

- Températures extrêmes
- Ambiance bruyante
- Agents infectieux
- Poussières, vapeurs
- Produits chimiques
- Vibrations
- Ambiance froide
- Travail insalubre
- Port de certains équipement de travail

• **Alors** des aménagements de poste sont à envisager ...

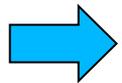
- Alternance des tâches
- Limitation des temps d'exposition à certaines nuisances
- Adaptation des locaux et des équipements
- Pas d'activité en extérieur

# La place du médecin de prévention

- Accompagnement de l'agent
  - Visites médicales : embauche, pré embauche, SMR
  - Actions sur le milieu du travail :
    - Études de poste, aménagements
    - Collectif de travail
    - Procédures de premiers secours
- Communication avec l'agent, la DRH et le(s) médecin(s) traitant(s) : essentielle
  - Relation de confiance et respect du secret médical

# Pour conclure

- Concilier travail et maladie chronique : trouver l'équilibre entre :
  - Accéder à l'emploi / garder son emploi
  - Faire avec sa maladie et préserver sa santé
  - Répondre aux exigences croissantes de performance



Implique tous les acteurs : employeur, encadrants, collègues

- Un risque :Le « présentéisme »
  - Surinvestissement professionnel en raison d'une culpabilité d'être malade, d'une peur d'être discriminé
    - au risque de nuire à santé (fatigue, inobservance, ...)

# Pour conclure

- Accompagnement de l'agent dans le collectif de travail :
  - Aménagements de poste :
    - Individualisés
    - Non figés, réévalués : ils sont à adapter au rythme de l'évolution de la maladie et de son retentissement sur l'agent
  - Information, sensibilisation de l'entourage professionnel :
    - Accompagner l'agent pour parler de sa maladie
    - Faire évoluer les représentations
- S'appuyer aussi sur l'expertise des personnes atteintes de maladies chroniques.



# L'histoire d'un agent porteur d'une maladie chronique

Accompagnement par l'assistante sociale du travail  
Nadia Moussa